

# L'ÉDITO DE VOTRE MAIRE

## LES GRANDS DISEURS NE SONT PAS TOUJOURS LES GRANDS FAISEURS



Marylène Peyrard

Combien de fois, à gauche comme à droite, en campagne électorale ou parvenu au plus haut sommet de l'État, a-t-on promis aux Français de dégraisser le mille-feuille de normes qui pèse si lourdement sur notre vie quotidienne que nombre d'entre elles sont devenues insupportables ? En 2013 le rapport du Conseil national d'évaluation des normes avait déjà recensé plus de 400 000 normes administratives, dont des milliers étaient déjà considérées comme redondantes, inutiles ou contre-productives. Douze ans après et en dépit de tous les engagements des uns et des autres, non seulement rien n'a changé, mais le volume des normes n'a jamais cessé de croître jour après jour.

A titre d'exemple, le code du travail compte aujourd'hui 11 176 articles, soit 224 % de plus depuis 2002 et le code de commerce, 7 008 articles, soit 365 % de plus ! Mais ce n'est pas tout : le code de l'environnement, 6 898 articles, soit 689 % en plus ! le code de la consommation, 2 105 articles, soit 333 % supplémentaires ! Au total, entre le code de l'action sociale et des familles, en passant par celui « de l'expropriation pour cause d'utilité publique », et par bien d'autres, ce sont 77 codes, auxquels il faut encore ajouter les centaines de milliers de jurisprudences, de textes consolidés, de circulaires, d'instructions, d'accords collectifs et de législations européennes qui ont tissé leurs toiles... et qui paralysent toutes actions.

Les élus sont les victimes collatérales des normes et de leur évolution dérivante : les conséquences directes sont dramatiques : une complexification de chaque dossier, des délais rallongés et des coûts qui ne font que grimper ! Le chef de l'Etat a lui-même dénoncé ce trop-plein de normes qui gâche la vie de nombreux maires qui les bride, les frustre, les inquiète, qui instille le doute là où il devrait y avoir de la clarté. Mais que font nos députés ? Certes une nouvelle énième loi de simplification des normes, vient d'être adoptée, il y a quelques jours, à l'Assemblée nationale. Effets de manche ou volonté certaine ? Permettez-moi de douter ! Les habitudes ont souvent la vie dure et force est de constater qu'à chaque fois que l'on s'est attaqué au mammoth normatif pour le dégraisser, le résultat a été l'effet inverse.

Mais à Montéleger, nous n'avons jamais baissé les bras face aux difficultés, face au fléau de l'inflation normative. Nous avons poursuivi nos actions et respecté nos engagements pour lesquels vous nous avez accordé votre confiance et qui sont essentiels pour nous : la préservation de l'environnement, l'intégration maîtrisée de l'urbanisation, le maintien d'une fiscalité modérée mais aussi la défense et la sauvegarde, « quoi qu'il en coûte », de notre village et de son identité.

Alors avec rigueur et méthode, des travaux importants, des rénovations,

des améliorations ont permis d'embellir notre village tout au long de ces années. Que ce soient l'agrandissement du groupe scolaire réalisé en deux opérations, avec pour cette dernière, une nouvelle cantine « self-service », une cuisine moderne, ceci pour le bien-être de vos enfants mais aussi pour le personnel scolaire, la création de nouvelles classes plus spacieuses, d'un bureau pour la coordinatrice du périscolaire sans oublier les rampes d'accès handicapés pour accéder à la cour ou aux classes mais aussi le remplacement de la chaudière et l'isolation générale des combles pour un meilleur confort thermique et des économies d'énergie. Les alarmes incendie et intrusion de l'école ont été revues. Les barrières en bois du parking de l'école ont été mises à neuf.

Mais également la réhabilitation complète de la salle Poligny et de ses espaces verts, transformée cette année en garderie périscolaire, bénéficiant d'une sécurisation non seulement pour son accès mais aussi pour le trajet des enfants de l'école jusqu'à cette salle.

Le city Park a été créé et embelli les années suivantes grâce à de nouvelles aires de jeux, des clôtures plus adaptées, mais aussi grâce à une réfection générale des pelouses, de l'arrosage automatique avec une reprise totale des conduites d'évacuation des eaux.

La réhabilitation totale de la mairie et son agrandissement ont été engagés,

permettant de mieux vous accueillir dans des locaux confortables et adaptés également aux nouvelles exigences professionnelles sans compter la rénovation de l'appartement au 1er étage et sa mise en location. L'installation de l'agence postale et sa prise en charge par les services administratifs ont été très plébiscitées par nombreux d'entre vous alors que la Poste fermait ses bureaux définitivement et que nous transformions ce local communal pour recevoir un commerce : l'Institut de Beauté.

L'utilisation du complexe sportif, construit lors du premier mandat, est désormais plus opérationnelle avec une séparation des vestiaires et de la salle polyvalente, salle que vous appréciez particulièrement pour vos réservations à titre personnel ou associatif. Ces locaux sont bien sûr sécurisés, accessibles et bénéficient d'une réfection générale du chauffage et d'un remplacement du système d'adoucissement de l'eau. Sans oublier les pelouses des stades qui ont été refaites et de nombreuses plantations ont été réalisées sur le parking et à l'intérieur des espaces verts. Les trois courts de tennis ont été également rénovés. Cette opération très attendue permet aujourd'hui un confort de jeu inégalable.

Nous avons pu engager, à votre grande satisfaction, un agrandissement du parking de la place de l'Ancien Moulin ainsi qu'une stabilisation des surfaces. Dans son prolongement, l'acquisition d'une parcelle a permis la réalisation d'un espace Loisirs pour des jeux de boules. Notons aussi la réalisation de la passerelle franchissant le Pétochin

facilitant les liaisons avec la place, son parking, l'école et les berges. Quant au lavoir municipal, il a été remis en état de fonctionnement et le banc de pierre de taille restauré. Le secteur de la Chapelle n'a pas été oublié avec une amélioration des surfaces engazonnées, des plantations, avec la création d'une voie de circulation piétons et une sécurisation des murs donnant sur la montée de la Calade.

Nous avons procédé à la rénovation du monument aux morts et à la réfection générale des allées du cimetière qui en avaient bien besoin, et poursuivi la plantation d'arbres et réalisé des massifs fleuris décoratifs.

Nous avons également privilégié d'autres travaux importants comme le fleurissement du village avec la finalisation de la traverse du village, la sécurisation avec la signalisation des passages piétons, les plateaux traversants chemin des Marauds enfin réalisés, l'amélioration de l'entrée village côté rond-point du Beaulieu avec un agrandissement des trottoirs. Sans oublier bien sûr, la réhabilitation complète de la rue des Jardins et son réseau d'assainissement mais aussi la reprise de la voirie du vieux village programmée pour le 4ème trimestre avec l'enfouissement d'une grande partie des lignes aériennes et le changement des réseaux, également l'aménagement de l'accès au Hameau du Château, le chemin du Tacot, la voie verte reliant la montée du Château à Beaumont-les-Valence et la piste cyclable avenue de la Gare dont la portion jusqu'au prochain lotissement les Colombes sera rénovée. Cette

entrée Est du village sera également sécurisée par un giratoire permettant de ralentir le plus possible la vitesse des automobilistes entrants et sortants. Notons enfin plusieurs modifications du PLU qui ont permis, entre autres, la réalisation de trois lotissements et la résidence service sénior, le Hameau du Château.

Tous ces investissements n'auraient pas pu se réaliser sans une gestion rigoureuse, sans une optimisation budgétaire de tous les instants, sans une priorisation des dépenses, sans une recherche constante de recettes complémentaires sans recours à l'emprunt. La réalisation du lotissement communal St Amand en est un bel exemple. Cette opération qui était une première pour la municipalité, a permis non seulement d'accueillir de nouvelles familles, de nouveaux enfants à l'école mais aussi de dégager une trésorerie suffisante pour autofinancer les travaux de rénovation de la mairie et la salle Poligny.

La liste des travaux réalisés que je viens de vous détailler, est loin d'être complète. J'aurais souhaité vous présenter également différents projets que nous étudions actuellement, avec toujours comme priorité la préservation de notre village, mais il est temps désormais de profiter du mois de juillet qui vient de s'installer, du bel été avec ses journées ensoleillées et des nombreuses soirées festives organisées dans notre village qui rassemblent pour le plus grand plaisir de tous !

Bonnes vacances

*Marylène Peyrard*

## VOTRE AGENDA 2025

- **VIRADES DE L'ESPOIR :**  
Les 26,27 et 28 septembre 2025
- **CHEMIN DES ARTISTES :**  
Le 11 et 12 octobre 2025
- **TÉLÉTHON :**  
Samedi 06 décembre 2025  
10h - 18h ESPACE CATHELIN

## MAIRIE DE MONTÉLÉGER

📍 4 cours des Platanes  
26760 Montéléger

☎ 04 75 59 50 18

✉ [mairie@monteleger.fr](mailto:mairie@monteleger.fr)

📍 Accueil physique et téléphonique  
tous les matins de 8 h à 12 h